

Crainte des étudiants vétérinaires de passer à la vie professionnelle : ne pas entretenir la confusion entre le tutorat, le mentorat, le compagnonnage, le parrainage et le coaching

The fear veterinary students feel about entering professional life: do not confuse tutoring, mentoring, companionship, and coaching

Pierre Saï^{1,2,3}

Le 18 janvier 2026

Mots-clés : confiance en soi, étudiant vétérinaire, tutorat, mentorat, parrainage, école vétérinaire

Keywords: self-confidence, veterinary student, tutoring, mentoring, coaching, veterinary school

Citation

Saï P (2026) Crainte des étudiants vétérinaires de passer à la vie professionnelle : ne pas entretenir la confusion entre le tutorat, le mentorat, le compagnonnage, le parrainage et le coaching. [The fear veterinary students feel about entering professional life: do not confuse tutoring, mentoring, companionship, and coaching.] Bulletin de l'Académie vétérinaire de France 179: 71165. <https://doi.org/10.3406/bavf.2026.71165>

1- Docteur vétérinaire, Docteur ès-sciences

2- Président de la commission « Formation » et membre du conseil d'administration de l'Académie vétérinaire de France

3- Directeur général honoraire d'Oniris (École nationale vétérinaire et de l'alimentation Nantes Atlantique)

Les opinions exprimées dans cette tribune sont celles de l'auteur et n'engagent pas l'Académie vétérinaire de France.



Pour les jeunes vétérinaires, comme pour les professionnels de la santé humaine, le passage du statut d'étudiant à celui de diplômé, immergé dans la vie professionnelle, est très souvent accompagné d'appréhensions diverses.

Cette « peur du vide » a toujours existé ; beaucoup des plus anciens en témoignent. Mais elle s'est accentuée au fil des années et il s'agit maintenant d'un phénomène très répandu.

Les causes de cette appréhension chez les étudiants et les jeunes diplômés vétérinaires sont abordées au fil de discussions plus ou moins structurées. Elles mériteraient une analyse fine grâce à des enquêtes sérieuses, car elles sont multiples et probablement la somme de causes sociétales générationnelles, donc sans lien direct avec la médecine vétérinaire, et de causes plus spécifiquement liées à l'exercice professionnel.

Face à ce phénomène, les Écoles nationales vétérinaires (ENV) françaises ne sont pas restées passives et se sont saisies de cette question avec volontarisme, notamment grâce à la mise en place de stages et de tutorats dans le cursus de formation. Mais elles ne peuvent, à elles seules, enrayer cette évolution, de sorte que leur limite dans ce domaine a ouvert la voie à diverses interventions extérieures, soit d'organisations professionnelles ou d'associations, soit même de structures privées qui y voient aussi une opportunité économique. Ces diverses initiatives présentent un intérêt, à condition d'être claires quant à la signification des modalités d'action proposées. Notamment, il serait néfaste d'entretenir une confusion entre des actions qui sont trop souvent, et plus ou moins volontairement, confondues : le compagnonnage, le tutorat, le mentorat, le parrainage, le coaching.

La question est suffisamment importante pour ne pas constituer, comme c'est parfois le cas, un prétexte pour tenter de dessaisir progressivement les ENV de leur rôle central dans la formation vétérinaire. Il faut en effet rappeler en permanence que la création des écoles, puis du doctorat d'exercice, a apporté à la profession sa crédibilité scientifique et médicale. Si des points de réforme des ENV sont multiples et indispensables, il faut toutefois prendre garde à ne pas laisser externaliser, sans réflexion, une part de plus en plus importante de la formation. Sous des termes apparemment attractifs et « allant de soi », comme ceux de tutorat ou de mentorat, cette externalisation, si elle n'est pas contrôlée, pourrait, de façon contre intuitive, affaiblir la force d'une formation académique et, finalement, faire courir le risque de diminuer l'influence de la profession sur la société, voire de la renvoyer à ses origines empiriques.

Il ne faut toutefois pas systématiquement opposer ces modalités externalisées à la formation académique, mais plutôt développer leur complémentarité. À cet égard, les différences entre ces modalités de transmission de compétences doivent être brièvement rappelées.

Le compagnonnage, qui a toute sa place dans des professions autres que celles touchant la santé de l'Animal et de l'Homme, vise surtout la transmission pratique et informelle de savoir-faire d'un professionnel expérimenté (un pair) à un jeune débutant (par exemple, comment faire une injection intraveineuse ou d'autres gestes techniques). En ce qui concerne la formation vétérinaire, c'est la modalité pédagogique qui existait avant la création des ENV, donc avant l'instauration de la formation académique dispensée par des formateurs professionnels spécialisés devenus des enseignants-chercheurs.

Sans le savoir, ou pire sans le dire, certains font courir un risque en préconisant un retour à l'ère du compagnonnage. Ce risque est parfois en arrière-plan derrière le masque du tutorat ou du mentorat. Le risque principal du compagnonnage est de s'apparenter à une transmission de « recettes » qui peuvent s'avérer inadaptées, voire parfois dangereuses. Pour la formation vétérinaire, le compagnonnage à tout-va peut donc conduire à une régression qui ramènerait la formation à un stade non académique antérieur à la création des ENV, voire à une forme d'empirisme.

Le tutorat, structuré dans un cursus de formation pendant des stages de plus ou moins longue durée, est orienté vers la transmission de procédures et de savoir-faire professionnels. Le tuteur valide des compétences et accompagne le tuteuré vers l'autonomie. Nous ne reviendrons pas ici en détail sur la mise en place du tutorat en 2018 dans l'enseignement vétérinaire français, avec un investissement volontariste d'enseignants-chercheurs, comme élément d'une politique publique qui visait initialement, de façon trop optimiste, à enrayer la désertification vétérinaire rurale. Cette forme de tutorat a apporté des éléments positifs en faveur de l'attrait pour les territoires ruraux : la réassurance des étudiants quant à leur exercice pratique, leur attrait pour une méthode de formation plus attrayante que la formation académique, l'immersion et le sentiment d'appartenance à un territoire. Mais le tutorat ne crée pas de « vocation rurale » chez les étudiants ; il conforte plutôt une appétence déjà existante pour cette activité et pour le mode de vie associé, chez des étudiants tutorés pré-sélectionnés en fonction de leur motivation pour l'exercice rural. L'analyse argumentée en a été faite dans un communiqué de l'Académie vétérinaire de France (AVF) sur la « *nécessité d'évaluer la politique publique ciblant la formation pour enrayer la désertification vétérinaire rurale : première action, le tutorat* ».



Une attention particulière est portée ici au **mentorat**, dont la mise en œuvre figure parmi les mesures phares récemment préconisées par la profession vétérinaire. Dans « l'Odyssée » d'Homère, Mentor fut chargé par Ulysse de l'éducation de son fils Télémaque pendant son absence. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique définit le mentorat comme « *une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage, dans laquelle une personne d'expérience – le mentor – offre sa sagesse et son expertise à une autre personne – le mentoré – dans le but de favoriser son développement professionnel* ».

Le mentorat porte en théorie sur des enjeux de positionnement, de posture et de savoir-être dans une organisation et vise deux objectifs principaux :

1. Le développement de carrière, grâce à des conseils, des suggestions de stratégies pour atteindre les objectifs professionnels, un *feedback* sur le travail et un soutien dans des moments professionnels difficiles.
2. Le développement psychosocial, grâce à l'écoute et au dialogue sur la confiance en soi et sur des problèmes personnels et professionnels.

Grâce à l'expérience du mentor volontaire, le mentoré peut voir sa motivation et sa confiance en soi augmenter. Le mentor fait également bénéficier le mentoré de contacts et d'une visibilité utiles au développement de sa carrière. Pour le cabinet vétérinaire d'accueil, le mentorat permet le développement de l'employabilité du jeune diplômé et l'amélioration de son insertion professionnelle.

Ces objectifs sont plus facilement atteints si le mentor volontaire possède, en plus de ses compétences professionnelles, des qualités humaines importantes, car elles conditionnent la relation mentor-mentoré, qui se construit sur des affinités. De plus, en théorie, le mentor ne devrait pas avoir de relation hiérarchique directe avec le mentoré, ce qui n'est pas évident dans les situations de médecine vétérinaire ; des structures vétérinaires suffisamment grandes doivent donc être privilégiées pour éviter cet écueil. Enfin, comme dans de nombreuses actions, dès le début d'une campagne de mentorat, il convient de programmer une procédure d'évaluation du dispositif, afin de faire ressortir a posteriori les bénéfices et les limites du dispositif du point de vue du mentor, du mentoré et de l'organisation.

Le **parrainage**, comme celui envisagé par l'AVF, est plutôt un accompagnement d'étudiants pour les préparer à entrer dans la vie professionnelle. Un parrain n'est pas un mentor. Il ne peut être qu'un soutien au parcours professionnel d'un jeune diplômé en s'impliquant activement dans sa progression. Le parrain n'est pas spécialement impliqué dans la transmission de savoirs.

Enfin, le **coaching** professionnel n'est pas un mode de transmission de compétences ou de connaissances. Il accompagne vers un objectif mesurable de comportement à atteindre. Le coach est extérieur à l'organisation, contrairement au mentor qui transmet également ses connaissances sur l'activité et la structure professionnelle dans laquelle le jeune diplômé va s'insérer.

En conclusion :

1. Le manque de confiance en soi des étudiants et des jeunes diplômés vétérinaires se généralise à tel point qu'il doit faire l'objet de mesures correctrices.
2. Les ENV doivent demeurer les supports de la formation académique aux savoirs. Elles doivent être soutenues dans leur engagement dans la première ligne de riposte pour enrayer le déficit de confiance en soi de leurs diplômés. Mais elles ne peuvent, à elles seules, résoudre le problème posé.
3. Le tutorat, le mentorat et le parrainage externalisés ont leur place, mais ils ne doivent pas déborder sur la transmission des savoirs, qui doit rester prioritairement académique. La tendance, qui s'installe, à la financiarisation du mentorat par des organismes privés doit être contrôlée ; si cette modalité conduisant à la financiarisation continuait à se développer sans règles ni lignes rouges, l'indépendance de la profession vétérinaire libérale en pâtirait.
4. Quelle que soit la modalité mise en œuvre, elle ne doit surtout pas être transformée en compagnonnage, qui, à l'extrême, présente le risque d'un retour à une forme d'empirisme telle qu'elle prévalait avant la création des écoles et du doctorat vétérinaire.

